

Département  
de l'Isère



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt, le 17 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 14  
Nombre de présents : 14

**Étaient présents** : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, GAS Marcel, ROSTAING Jean-Pierre, CICOCELLA Sébastien, ROMATIF Julien, HUMBERT Régis, GODET Arnaud, MONIN Florence, FANJAT Pierre, POURCHERE Jean-Daniel, NORMAND Corinne, GENTIL Dominique, GUERRERO Elisabeth,

**Absent excusé** :

**Date de la convocation** : 11 décembre 2020

**Secrétaire de séance** : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia

**Objet de la délibération** : Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement avant vote du budget primitif 2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vu l'article L 1612-1 du code Général des Collectivités Territoriales, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2021,

- **Autorise** Monsieur le Maire à engager et à mandater les dépenses d'investissements à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ces crédits seront repris dans le cadre du vote du Budget Primitif 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 17 décembre 2020

**Le Maire,**  
Serge MERCIER